



Fédération Française de Cyclotourisme
LIGUE REGIONALE LANGUEDOC/ROUSSILLON
Maison Régionale des Sports
1039 rue Georges Méliès cs37093 –34967 MONTPELLIER cedex 2
Président Jean Paul BONIN - 06 70 31 51 84
Site de la ligue : languedoc-roussillon.ffct.org



Transligue Languedoc-Roussillon

Objectif

Les Transligues ont été créées pour permettre d'une part de découvrir progressivement la longue distance pour un cyclotouriste à une moyenne raisonnable dans un délai horaire imposé ou dans une forme contemplative pour celles et ceux qui souhaitent prendre le temps de visiter.

Elles permettent également de découvrir la région du Languedoc-Roussillon, les villes préfectorales si riches en patrimoine sur un itinéraire fixé par le participant sans qu'il soit imposé par l'organisateur.

Article 1

Les Transligues L-R sont au nombre de 4 au départ de Montpellier, siège social de la Ligue FFCT du Languedoc-Roussillon si l'option parcours en étoile est choisi :

Transligues – LR	Distance ALLER	Délai avec arrêts
<i>Montpellier – Nîmes</i>	<i>53 km</i>	<i>03h00</i>
<i>Montpellier – Mende</i>	<i>204 km</i>	<i>14h00</i>
<i>Montpellier – Carcassonne</i>	<i>167 km</i>	<i>09h30</i>
<i>Montpellier – Perpignan</i>	<i>186 km</i>	<i>10h30</i>

Avec la possibilité également de rallier la préfecture la plus proche pour accomplir une seconde Transligue par exemple :

Montpellier-Nîmes puis parcours de liaison Nîmes-Mende et ensuite Mende-Montpellier

Si l'option voyage itinérant est choisi il y a une seule Transligue au départ de la préfecture de son choix mais en reliant en un seul voyage la préfecture de chaque Codep de la Ligue par exemple : Perpignan-Carcassonne-Mende-Nîmes-Montpellier-Perpignan

Article 2

Les Transligues L-R sont ouvertes à tout cycliste majeur, licencié à la FFCT ou autres fédérations ou individuellement non licencié sachant que chaque participant randonne sous sa propre responsabilité en ce qui concerne le respect du code de la route, son assurance et sa condition physique d'aptitude à la pratique du cyclotourisme.

Les droits d'engagement simple (sans médaille) sont de **5,00€** pour un licencié FFCT ...**et de 7,00€ pour un membre d'une autre fédération ou un non licencié.**

Article 3

Les Transligues L-R font partie des randonnées longues distances de la Ligue du Languedoc-Roussillon qui privilégient l'esprit cyclotouriste randonneur. A cet effet, les Transligues L-R doivent être autonomes et les voitures suiveuses ou accompagnatrices sont strictement interdites.

Aucun temps ne sera publié.

Une médaille souvenir pourra être acquise contre la somme de **5,00€**

Article 4

Les Transligues L-R peuvent-être réalisées INDIVIDUELLEMENT ou en GROUPE maximum de 10 cyclotouristes. Dans ce cas, tous les équipiers sont solidaires et si un abandon pour cause de force majeure se produit, l'organisateur des Transligues L-R devra en être informé.

Dans ce type de situation, les autres membres de l'équipe continuent la randonnée.

Article 5

La réalisation d'une Transligue L-R prévoit sur le parcours un certain nombre de contrôles, tampons ou photos sachant que le tampon de chaque ville préfecture est OBLIGATOIRE.

- **A) Les contrôles DEPART et ARRIVEE dans les villes préfectures** : doivent être demandés à l'office du tourisme ou à la mairie ou au poste de police municipal avec la date et l'heure réelle mentionnée sur la carte de route conformément à celle indiquée sur la feuille de route envoyée par l'organisateur.

En cas de changement d'horaire, l'organisateur devra IMPERATIVEMENT en être informé et le délai accordé sera adapté à l'heure réelle de départ.

- **B) Les contrôles intermédiaires** : sont proposés par le candidat et mentionnés sur la feuille de route destinée à l'organisateur. Ils s'effectuent tous les 50 km minimum voire plus sans excéder 70 km selon les possibilités d'obtenir un tampon d'une administration ou d'un commerce sur la carte de route.
- **C) Exception** : pour la Transligue Montpellier-Nîmes un seul contrôle intermédiaire vers Lunel par exemple.

En cas d'impossibilité, ce mode de contrôle peut-être remplacé par une carte postale que le participant enverra à son domicile et ensuite joindra à sa carte de route lors de la demande d'homologation.

Une seule carte postale par équipe est suffisante mais signée de tous les équipiers

Ou par une photographie du participant ou/et des équipiers montrant clairement la plaque de cadre et le panneau du lieu de contrôle. Cette photo sera ensuite jointe à la carte de route pour homologation.

Article 6

Dans un délai d'un mois à l'issue de la Transligue effectuée, le ou les participants s'engagent à envoyer un compte-rendu de leur périple avec si nécessaire des propositions d'amélioration ou des indications intéressantes concernant leur parcours.

Article 7

Lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du Languedoc Roussillon, l'organisateur présente les résultats (Diaporama par ex.)

Un challenge est attribué : à titre individuel et/ou club. Il sera remis en jeu l'année suivante.

Il est conservé définitivement par ceux l'ayant remporté à 3 reprises consécutives.

- Si plusieurs candidats clubs sont éligibles, c'est le nombre de participants par club qui départagera l' élu à ce challenge.
- Si plusieurs candidats individuels sont éligibles, c'est le délai d'accomplissement des Transligues qui les départagera. Dans le cas où les 4 Transligues seront effectuées sans discontinuer c'est ce critère qui déterminera l'attribution du challenge
- Un trophée :

SUPER TRANSLIGUES du Languedoc Roussillon.

Est remis par le président de ligue aux participants ayant accompli les 4 TRANSLIGUES L.R. dans la même année. Individuels ou clubs.